



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et autres mesures et initiatives

Déclaration présentée par International Multiracial Shared Cultural Organization, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Dans l'intérêt supérieur des femmes et dans le plus strict respect des droits de celles-ci, l'International Multiracial Shared Cultural Organization soutient le projet pour les femmes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

En outre, elle offre son site Internet et ses ressources pour aider l'ONUDI et l'Organisation des Nations Unies dans la réalisation de projets en faveur des femmes à travers le monde, en particulier les projets relatifs à la situation des femmes africaines et de couleur qui ont été marginalisées dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'économie, et qui ont été victimes de sévices sexuels et de préjugés.

Veuillez agréer l'assurance de notre très haute considération et notre coopération eu égard à ces questions importantes et urgentes auxquelles sont confrontées les femmes de tous âges et de toutes cultures.
